

<p>Compte rendu du Conseil Municipal Du 30 janvier 2012</p>

Le trente janvier deux mille douze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire Célestin FOURNIER.

Présents : Françoise Fournier, Jean-Joseph Fournier, Claude Grossan,, Jean Meissimilly, Michel Chavrot, André Imbert, Emile Chabrand

Absentes excusées : Morgane Fournier (pouvoir à Célestin Fournier), Carole Traver

Secrétaire de séance : Michel Chavrot

Le compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2011 est approuvé.

Celui de la réunion du 5 décembre sera approuvé lors de la prochaine réunion.

I – DELEGATION AU SIGDEP

Le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de retirer la délibération prise le 5 décembre pour nommer le représentant et son suppléant au SIGDEP, suite aux observations du service de la légalité. En effet Madame la Préfète n'a pas encore pris l'arrêté approuvant les statuts du SIGDEP.

II – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COM COM

Le Maire explique au Conseil qu'il s'agit d'élargir la compétence fonctionnement de la Maison de Santé pluridisciplinaire au cabinet médical de Molines. Le Conseil vote pour à 9 voix (dont un pouvoir).

III – PATINOIRE – ACHAT DU TERRAIN

Le Maire rappelle que le service des Domaines a estimé la parcelle des consorts Vallérian a 480 €pour 408 m².La Mairie avait suite à la réunion du 5 décembre fait une proposition à 20 €le m² et la réponse reçue est qu'à moins de 80 €le m² les consorts Vallérian n'étaient pas favorables.

Le conseil après en avoir débattu demande à ce qu'un courrier soit renvoyé avec une proposition à 40 € en faisant pression avec la possibilité de mise en place d'une DUP. Pour 7 – Abstentions 2

IV – TERRAINS DE LA VISTE – PRIX DE VENTE

Le Maire rappelle que lors du dernier conseil la décision avait été reportée car on ne savait pas si on pourrait s'assurer de la participation aux travaux et surtout si on pouvait légalement le mettre en place. On pourrait prévoir une convention à joindre au permis de construire avec le montant de la participation. Ces propriétaires privés représentent 1/3 de la surface.

Michel Chavrot demande si la facture de la réfection de la canalisation moins la subvention du Conseil Général.

La vente des 9500 m² se fera en lots avec priorité aux artisans puis aux personnes intéressées.

Le prix du terrain et de la participation des privés est arrêté après discussion à 30 €le m².
(9 voix pour)

Une réunion de travail est programmée pour mercredi 4 février à 19 h.

V – BAIL ESF

Le Maire rappelle au Conseil que le bail passé avec l'ESF pour leur local du centre administratif est arrivé à échéance en 2011 et qu'il n'a pas été renouvelé. Donc il y a lieu de prendre une décision qui intègre l'année 2011 pour régulariser la situation et tenir également compte de la partie ex plongeurs. Pour l'étage qui a été aménagé, compte tenu qu'il est tout en soupenste, aucun loyer ne sera demandé.

Le calcul du montant du nouveau bail se fera sur la base de 88 €/m² soit :

Bureau ESF 20 m² x 88 = 1760 €

Local plongeurs 10 m² x 88 = 880 €

Soit un total de 2640 €

Le bail est renouvelé pour une durée de 3 ans.

9 voix pour.

VI – ONF – ANNULATION COUPE PARCELLES 11ET 12

L'ONF avait proposé au Conseil de délibérer pour mettre à la coupe des parcelles de bois qui ne se vendraient pas. Depuis l'ONF a demandé de retirer cet objet de la réunion car les agents souhaitent rencontrer le conseil pour exposer leur projet.

Il est proposé de mettre la Parcelle 56 en coupe affouagère à droite de Pré Ronds. Le Conseil se demande s'il est judicieux de couper des arbres dans des pentes neigeuses.

VII – CHAPELLE DES PENITENTS

Les Amis de Ceillac proposent d'aménager la Chapelle des Pénitents pour y monter une exposition permanente. Coût de la réalisation environ 15 000 € A charge de la Commune de demander la subvention. 9 voix pour.

VIII – SUBVENTION PROJET MUSIQUE A L'ECOLE ACSSQ

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande présentée par l'Association culturelle sociale et sportive du Queyras pour la prise en charge d'une partie des frais liés au maintien de l'activité musique au sein de l'école jusqu'en juin 2012.

Il précise que cette activité est prise en charge par l'Association culturelle sociale et sportive du Queyras (ACSSQ) jusqu'en décembre 2011 et que pour maintenir l'apprentissage de la musique au sein de toutes les écoles du Queyras jusqu'en juin 2012, une participation communale de 700 €par Commune est nécessaire. 9 voix pour.

IX – SIGNALÉTIQUE DU PARC

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'inscription de la première série des sentiers de la Commune au PDIPR dont les objectifs est de favoriser une meilleure organisation des activités de randonnée et mettre en valeur les itinéraires les plus remarquables et suite au travail réalisé par le Parc naturel régional du Queyras sur les panneaux de signalétique et leurs implantations dans une programmation annuelle, il s'avère maintenant que la Commune doit déposer une demande de financement dans le cadre des interventions financières du département des Hautes-Alpes pour les travaux d'investissement et la signalétique des sentiers inscrits au PDIPR.

Le Conseil Municipal décide de financer la 1^{ère} phase signalétique des sentiers inscrits au PDIPR pour un montant de 3553,15 €HT. 9 voix pour

X – ADMISSION EN NON VALEUR

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Madame Nadine Valier reste redevable de 143,98 €sur ses factures eau de 2009 et de 2010, que les poursuites n'ont rien donné et qu'il y a lieu de passer la somme en non valeur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'admission des 143,98 €en non valeur. (9 voix pour)

XI – VENTE REMORQUE COMMUNALE – LOCATION TRACTOPELLE

1 – Examen des propositions :

Michel Gauthier : 300 €

Christophe Gauthier : 1000 €

Le Conseil décide de vendre la remorque au plus offrant c'est-à-dire à Christophe Gauthier.

A 9 voix, le conseil fixe le prix de l'heure de location du tractopelle à 70 €

XII – ZAC INFERNET

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré Mr Albouy des Bâtiments de France avec Vincent Biays pour une présentation du projet de ZAC. Celui-ci a indiqué qu'il souhaitait que le projet reste en dessous du canal, qu'il fallait densifier en occupant les espaces libres et sur les terrains constructibles restants.

XIII – ACTIVITE CHIENS DE TRAINEAUX

Le Maire expose la demande du prestataire chiens de traîneaux pour pratiquer l'activité sur Ceillac avec les groupes (Gennevilliers, CIAL de Guillestre) afin d'éviter les frais de déplacement aux collectivités. Le Conseil se prononce à 8 voix pour et 1 contre mais précise qu'il faudra encadrer l'activité par un arrêté pour éviter les débordements.

Claude Grossan demande si on ne peut pas leur demander une participation.

XIV – DIVERS

A – Maison de l'Enfant/Crèche : Une nouvelle rencontre a eu lieu en Sous-Préfecture avec Mr Bouvet des services RTM. Il avait l'air assez favorable au début, reconnaissant que 3heures avant la montée du torrent laissait le temps d'évacuer la crèche. Il faut leur faire un courrier dans ce sens et aussi prévoir un endroit de confinement.

B – Vente badges de fond pour la saison d'hiver décevante.

Pour le ski alpin, de nombreuses réclamations ont été faites sur la disparition du forfait ½ journée.

C – Information sur l'eau : il a été mesuré 3,5 l de perte entre le Moutet et le réservoir. La source enfouie sera utilisée à partir de la semaine prochaine avec javellisation. Pour le moment le trop-plein donne encore. La conduite du chalet les Marmottes a gelé, une alimentation en aérien a été mise en place, les tuyaux seront réutilisés lors des travaux définitifs du printemps.

D – Recettes SIVU – Les recettes sont bonnes, ce serait bien d'avoir un récapitulatif depuis le début et même un graphique.

E – Lors du règlement de la succession Grossan la maison de Quigouret et les terrains autour ont été attribués à Sylvain Favier qui les a vendu à un fils Robquin.

F – Comme chaque année il faut renouveler le contrat de contrôle avec Roc Aventure pour la sécurité.

G – L'échange du terrain pour agrandir le cimetière devrait se finaliser bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h15

Compte rendu du Conseil Municipal Du 15 mai 2012

Le cinq mai deux mille douze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire Célestin FOURNIER.

Présents : Françoise Fournier, Jean-Joseph Fournier, Jean Meissimilly, Michel Chavrot, André Imbert, Morgane Fournier

Absentes excusées : Emile Chabrand (pouvoir à Célestin Fournier), Carole Traver, Claude Grossan
Secrétaire de séance : Morgane Fournier

Les comptes-rendus des réunions du 5 décembre 2011 et du 30 janvier 2012 sont approuvés.

I – Vente parcelle du Centre de Secours à la ComCom :

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les délibérations du 16 septembre 2003 mettant à disposition de la ComCom à titre gracieux la parcelle communale ZB 35 pour la réalisation du Centre de Secours, ainsi que celle du 7 décembre 2007 autorisant la cession des terrains d'emprise de la station d'épuration propriété de la Commune au profit de la ComCom.

Il informe le conseil de la demande de la ComCom de pouvoir se rendre propriétaire des terrains où sont édifiés les bâtiments suivants : Station d'épuration, déchetterie de la Viste et Centre de Secours au prix de 0,50 € le m², prix généralement proposé par le service des Domaines.

Les terrains concernés sont pour le Centre de Secours : Section ZB parcelle 538 (partie de l'ex ZB 35) surface 475 m²

Pour la STEP Ceillac : Section G parcelles 88 (121 m²) – 89 (157 m²) – 90 (545 m²) – 93 (385 m²) – 96 (460 m²) – 97 (310 m²) – 98 (212 m²) – 99 (5020 m²) – 100 (230 m²) – 101 (230 m²) – 102 (440 m²) – 103 (520 m²) pour une surface de 8 630 m²

Pour la Déchetterie de la Viste : Section G parcelle 1156 d'une surface de 1289 m²

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à la vente des terrains concernés au prix de 0,50 €/m² et à signer toutes les pièces et actes s'y rapportant à 8 voix pour.

II – Voirie du lotissement des Asphodèles :

Le Maire fait part au Conseil de la demande qu'il a reçu des propriétaires du lotissement des Asphodèles pour réintégrer la voirie du lotissement dans la voirie communale puisque le dernier lot est maintenant construit. Le Conseil Municipal donne son accord à condition que la voirie soit dans un parfait état.

III – Voirie départementale :

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le Conseil Général souhaite vivement que la Commune accepte le déclassement de certaines parties de la voirie départementale en voirie communale. Les parties sont : de la Clapière à l'embranchement rue des morts/route sortie village ainsi que la route qui monte à l'hôtel la Cascade à partir de l'embranchement avec la route des pistes. Puisqu'il semble difficile de refuser ce déclassement le conseil municipal demande au Maire de négocier le revêtement de ces portions de voirie en enrobé.

IV – Aménagement du secteur des Tourres :

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de délibération concernant l'aménagement du secteur des Tourres et vote à 8 voix pour.

Une SUP a été mise en place, et la préfecture saisie pour la nomination d'un commissaire enquêteur et la décision pour les dates durant lesquelles aura lieu l'enquête. Le Maire indique qu'il n'a pas été prévu de canon à neige et qu'une décision devra être prise au niveau de la Commune pour participer à l'achat (en principe 2 canons d'occasion).

Pour le damage du secteur la Commune devra passer une convention avec l'exploitant de ski de fond (la ComCom du Queyras actuellement).

V – Nettoyage des réservoirs :

2 devis ont été demandés et 2 entreprises ont répondu :

Ortec pour un montant HT de 450 et 565 €(1015 €)

SOS Net égout pour un montant HT de 2 200 €

L'entreprise ORTEC est retenue

VI – Avenant au marché de l'Ochette :

Dans le marché il avait été prévu de réaliser le revêtement en enrobé depuis la caserne des Pompiers jusqu'au carrefour derrière l'hôtel Favier. Le carrefour devait être traité en bi-couche. Devant la qualité du travail réalisé il a été décidé de traiter le carrefour en enrobé comme la voirie ce qui occasionnera un surcoût estimé à environ 4 à 5000 euros HT par le maître d'œuvre. Le Conseil Municipal approuve à 8 voix pour.

VII – Demande de location d'un studio communal à l'année :

Le Maire fait part de la demande de Christian Portier qui souhaiterait louer un studio au Tioure. Le Conseil municipal donne son accord et décide d'appliquer le même principe que pour Isabelle Vallérian. Voir le prix pour un studio.

VIII – Bâtiment nordique – Participation de la ComCom :

Le Conseil Municipal demande au Maire de faire un courrier au Président de la COM COM pour obtenir des précisions sur la réponse qui avait été faite à notre demande de subvention pour le bâtiment nordique indiquant que la Commune n'y aurait pas droit.

IX – Proposition d'étude pour le système d'alerte Maison de l'Enfant :

Le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de la société ETRM pour l'étude hydraulique de la Maison de l'Enfant afin de déterminer la faisabilité de la crèche. Cette étude concerne la mise en œuvre d'un système d'alerte en cas de crue du Cristillan. Le montant du devis est de 6 900 €HT.

Morgane Fournier explique que la loi concernant les crèches doit changer et que la Caisse d'Allocations Familiales va imposer une cuisine, la confection des repas et la fourniture des couches et du lait même pour les micro crèche. Faire un courrier pour reporter la réponse jusqu'à la fin juin le temps d'avoir des informations complémentaires.

X - Approbation de la convention de mise à disposition d'un ACFI Agent Chargé de la Fonction d'Inspection

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune ne peut assurer la mission d'inspection en hygiène et sécurité et qu'il y a possibilité de confier la mission au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes

Le Président du Centre de Gestion désigne un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection du service hygiène et sécurité du Centre de Gestion pour assurer la mission d'inspection en hygiène et sécurité.

Le Conseil Municipal à 8 voix pour; approuve la passation et les termes de la convention de mise à disposition d'agent d'inspection conclue avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes, autorise le Maire à signer ladite convention et donne au Maire tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

XI – Signalétique :

SIL (signalisation information locale) : opération portée par le Parc Régional du Queyras ; pour la fourniture des dispositifs 20 % serait à la charge de la Commune soit 2 620 € Le Conseil municipal demande au Maire de faire un courrier au Parc pour indiquer que la proposition n'est pas suffisamment explicite et qu'il ne peut pas délibérer pour le moment.

Délibération Géoparc - Dans le cadre des PIT des Hautes Vallées (Plan intégré Transfrontalier) avec l'Italie il est prévu dans une convention avec la Communauté de Communes du Queyras : Tourisme dans le Géoparc des Alpes Cotiennes – Aménagement de sentiers et mise en place d'outils de médiation. Pour Ceillac c'est la carrière de marbre qui a été retenue. Il n'y aura rien à payer. Les Conseillers se prononcent pour à 8 voix et autorisent le Maire à signer la convention.

XII – Exposition permanente chapelle des pénitents :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les Amis de Ceillac aimerait réaliser une exposition permanente sur l'art religieux dans la chapelle des Pénitents et voudraient faire réaliser une étude sur l'agencement afin de donner une cohérence au projet. La proposition qu'ils ont est d'un montant de 16 347 €HT. Les membres du Conseil pense qu'il faut trouver un maître d'œuvre et monter des dossiers de demande de financement. Il faudrait voir avec Bernard Busser s'il peut s'en occuper.

XIII – Projets de travaux des Amis de Ceillac :

Réalisation de l'éclairage des chapelles en photovoltaïque. Le Conseil en prend bonne note.

XIV – Voirie Communale Hameau du Bois Noir :

Le Maire fait part du courrier reçu de Roger Favier pour le chemin communal du Bois Noir qui passe devant sa maison. Il a déjà attiré l'attention sur son problème et souhaiterait que l'on déplace le chemin plus bas et que l'on ferme la bretelle qui passe devant chez lui. Me Conseil demande au Maire de consulter Maître Rouannet dans le cadre de la convention d'aide aux collectivités, pour connaître la conduite à tenir sans créer de précédent pour les autres hameaux.

XV – Achat d'un véhicule :

L'avis du conseil est sollicité pour l'achat d'un 4X4 Nissan pour remplacer le C15 qui ne marche plus. C'est une très bonne occasion car il est en parfait état. Françoise Fournier attire l'attention sur le fait que le fourgon est déjà très abîmé et qu'à l'avenir il faudra prendre soin des véhicules.

XVI – Achat terrain la Viste :

Laurent Favier a demandé à acheter la parcelle G 110 d'une surface de 560 m² mitoyenne de la sienne qui lui permettrait d'agrandir la plateforme autour de son hangar et de manœuvrer aisément ses véhicules. Le conseil donne son accord à 8 voix pour , le prix de vente décidé est de 1 €/le m².

XVII – Divers :

1/ Voirie communale : la Commune s'est vue attribuer 10 000 € lors de la répartition de l'enveloppe communale.

2/ ZAC Infernet : Vincent Biays a fait passer un nouveau plan reprenant les observations de l'Architecte des Bâtiments de France, le projet comprenant 7 maisons individuelles.

3/ Résultats SIVU : les Communes de Ceillac et de Guillestre ont pu inscrire 120 000 €chacune à leur budget primitif 2012.

4/ Le Maire fait part du courrier de fin de saison de Laurent Favier. Il constate une forte baisse sur la navette Guillestre/Ceillac. La question se pose de sa reconduction l'an prochain.

5/ Patinoire : Jean Vallérian et Simone Feuillassier ont donné leur accord à 40 €/m². Reste à convaincre Danièle Vallérian et sa nièce qui ont des exigences quant à la fourniture du plan du projet de la patinoire et d'une délibération du conseil prouvant qu'il s'agit bien de construire une patinoire sur ce terrain.

6/Agrandissement la Viste : 2 Déclarations préalables ont été déposées qui ont été refusées avec comme considérant que la zone est soumise aux chutes de blocs et qu'il n'y avait pas de merlon. Le Maire a fourni une photo aérienne montrant qu'il y avait bien un merlon. Mais les services RTM demandent une étude de trajectibilité car ils se demandent si le merlon est suffisant. Le Maire doit rencontrer monsieur Bouvet, services RTM sur le terrain.

7/ Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il leur a distribué à chacun le courrier de Dominique Allais concernant les remontées mécaniques, soulevant de nombreux problèmes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 45

Compte rendu du Conseil Municipal Du 30 juillet 2012

Le trente juillet deux mille douze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire Célestin FOURNIER.

Présents : Françoise Fournier, Jean-Joseph Fournier, Claude Grossan,, Jean Meissimilly, Michel Chavrot, André Imbert

Absentes excusées : Morgane Fournier (pouvoir à Françoise Fournier), Carole Traver, Emile Chabrand

Secrétaire de séance : Jean Meissimilly

Le compte-rendu de la réunion du 15 mai 2012 est approuvé après avoir changé dans le paragraphe III voirie départementale la dernière phrase comme suit : Puisqu'il semble difficile de refuser, le conseil demande au Maire de négocier le revêtement de ces portions de voirie en enrobé et dans le paragraphe XIII le conseil prend acte à la place de donne son accord

I – Extension de la zone artisanale de la Viste :

Quand la zone UE a été décidée dans le POS de 1996, reprise au PLU, il a fallu construire un merlon pour que les services RTM mettent cette extension en zone bleue, mais rien d'autre n'a été demandé.

Aujourd'hui pour valider la constructibilité de l'extrémité droite, les services RTM demandent une étude de trajectoirabilité des blocs. Une visite sur le terrain avec Monsieur Bouvet technicien RTM a été programmée, mais malgré l'intervention de Monsieur le Sous-Préfet rencontré par Mr le Maire, Monsieur Bouvet (RTM) reste intraitable. En conséquence la déclaration préalable nécessaire pour créer et vendre les lots a été refusée. Seules les parcelles promises à Michel Gauthier ont fait pu faire l'objet d'un permis de construire qui a été accordé.

Jeannot Meissimilly pense qu'il faut lancer l'étude, Françoise Fournier est perplexe quant au coût de cette étude. L'idée de faire des photos aériennes est lancée, il faudrait voir si on peut louer un avion avec glaces ouvrantes à St Crépin, quel en serait le coût, Bertrand Brunon pourrait le piloter et Michel Chavrot faire les photos. Il faut envoyer le cahier des charges aux bureaux d'études proposé par le RTM pour avoir un ordre d'idée du coût.

II - Aménagement des Tourres :

Le Maire expose aux membres du Conseil que le Syndicat Mixte ne pourra certainement pas engager les travaux du tapis roulant des Tourres. Il faut donc garder le téléski et se tourner vers la grande visite. Le syndicat mixte doit demander un rendez-vous au BIRM pour essayer de prolonger l'exploitation d'une année, et voir qui en paiera le coût soit environ 20 000 € la commune devant prendre en charge le fonctionnement dès cet hiver soit environ 17 000€ A la réunion du Syndicat Mixte du 11 juillet il a aussi été évoqué la prise en charge du déficit 2011 selon la répartition 10 % par le Conseil Général 90 % pour les Communes. Nous devrions en connaître rapidement le montant pour chaque commune.

Les tarifs des forfaits pour cet hiver ont été fixés. Des forfaits ½ journées seront proposés cet hiver. Le souhait de tarifs par secteur a été fortement décrié par Molines et St-Véran. On attend les décisions définitives.

III – Projet de Maison de l'Enfant – Etude risques naturels pour mise en œuvre d'un système d'alerte :

La commune a reçu une proposition de 4600 €HT pour une étude d'un système d'alerte et de 4400 €HT pour le projet de crèche (submersion, dépôts de matériaux, affouillement). Si on fait les 2 le coût est abaissé à 6900 €HT. Ceci permettrait de définir la faisabilité de la crèche.

Le Conseil demande au Maire de prendre rendez-vous avec le Docteur de la PMI pour avoir des informations supplémentaires sur les nouvelles normes.

IV – Droit de préemption de la Commune :

La famille Vallérian (Jeanne succession) vendrait le terrain situé en face de la boulangerie Richard, frappé d'un emplacement réservé. Le Maire interroge le Conseil pour savoir si la Commune doit préempter. Le Conseil demande au Maire de se renseigner si le prix à payer en cas de préemption est égal au prix proposé par les demandeurs et également ce que devient l'emplacement réservé en cas de vente à une personne privée.

V – Voirie Asphodèles :

La copropriété des Asphodèles a fait faire un devis pour la remise en état de la voirie comme la Mairie l'avait demandé. Le Conseil vote à l'unanimité pour l'intégration de la voirie des Asphodèles dans la voirie communale.

VI – Assistance technique Conseil Général pour l'eau :

Il s'agit du renouvellement de la convention que la commune avait passé avec le Conseil Général il y a 3 ans pour tout ce qui concerne l'eau. Le Conseil se prononce pour le renouvellement de la convention à 8 voix pour.

– Bail SCI Queyras :

Le Maire rappelle la convention passée avec la SCI Queyras pour la mise à disposition de terrains communaux pour faire un parking. Le montant du bail est de 251,92 € Le Conseil Municipal décide de le passer à 260 € pour l'année 2012.

VII – Répartition frais fixes des Médecins du Queyras :

Le Maire fait part au Conseil du courrier reçu de la Communauté de communes sur le calcul des frais de répartition des logements des médecins du Queyras. La discussion s'engage sur le fait que Ceillac et nos vacanciers ne bénéficient pas de cette présence médicale, mais Ceillac faisant partie de la Communauté de Communes du Queyras elle est assujettie au même titre que les autres communes. La part de la commune se monterait à 121,21 € pour 2011 ; 1077,94 € pour 2012. Les conseillers demandent au Maire de faire un courrier à la Communauté de Communes pour obtenir la tenue de consultations sur le cabinet médical de Ceillac et reporte la prise de la délibération à un autre conseil dans l'attente d'une réponse.

VIII – Utilisation de la source du bas Quigoulet :

Le Maire fait part au Conseil de la demande reçue de Laurent Bérard pour utiliser la source du Pré du Jas pour alimenter son chalet en eau. Le Conseil se montre favorable à cette autorisation à condition que d'autres personnes puissent en bénéficier en cas de construction ultérieure sur ce secteur.

IX – Achat/échange aux Reytes :

Le Maire fait part de la demande d'Arlène Buzet pour acquérir ou échanger les parcelles A 51-52 – 55- 56 (1414 m²) situées aux Reytes entre Pra Chiriou et la Viste. Le conseil se montre favorable sur la base de 1 € le m². Le Maire prendra contact avec Mlle Buzet pour une évaluation de sa proposition d'échange afin de trouver une équivalence de prix à cette proposition.

X – Projet construction bâtiment nordique :

Le Maire fait part du courrier reçu de la Communauté de Communes en réponse à la demande de subvention de la Commune qui après avoir examiné les documents a observé que :

- Le local affecté au garage de la dameuse n'avait pas une porte assez haute
- Que le poste de secours accessible par la salle hors sac n'est pas compatible avec la mise à l'abri d'un blessé

Et donc en l'état actuel du budget du service il n'est pas envisageable d'attribuer une subvention pour le projet.

Par contre la Com Com propose d'acheter la partie consacrée au ski nordique (copropriété) ou de payer une location sur la surface occupée durant le temps que la ComCom exercera la compétence gestion du domaine nordique.

Le Conseil se prononce à la majorité pour une petite location durant l'utilisation matérialisée par une convention.

XI – Voirie du Bois Noir :

Le Maire a consulté Maître Rouanet concernant le problème du chemin de desserte du hameau du Bois Noir qui passe devant la maison de Roger Favier. Celui-ci constate la réalité des dires de Roger Favier. Il préconise de faire expertiser le terrain pour vérifier l'état du chalet et établir ou non la réalité du phénomène d'affaissement.

Dans un premier temps le Conseil demande au Maire de faire une réunion avec les personnes concernées, de proposer de modifier le tracé du chemin en se rendant propriétaire de la parcelle permettant de le faire et au besoin engager une DUP.

XII – Locations appartements communaux :

Isabelle Vallérian, occupante de l'appartement T9 dans l'immeuble communal du Tioure va rendre celui-ci le 30 août. Jean-Baptiste Portier et Marie Fournier sont intéressés, l'ont visité et souhaiterait le louer à partir du 1^{er} septembre. Le Conseil donne son accord aux mêmes conditions que pour Isabelle Vallérian et autorise le Maire à signer le bail.

Dylan Gaudin a fait une demande par courrier pour louer un studio dès que possible. Le Conseil donne son accord pour le studio du rez-de-chaussée M1. Le prix du loyer sera calculé sur le rapport du studio sur une année et autorise le Maire à signer le bail.

XIII – Décharge de la Viste (déchets verts) :

Le Maire explique au Conseil que lors d'un bornage fait pour le compte de Pierre Bérard à la zone artisanale de la Viste il est ressorti que l'endroit où la Commune entrepose les déchets verts est une parcelle appartenant à des privés (succession Maury Marianne). Pierre Bérard avait acheté une partie du domaine des Maury, mais il reste quelques parcelles. Le Conseil pense que la Commune peut faire une proposition d'achat au propriétaire sur la base d'un euro le m².

XIV – Réalimentation réseau eau en hors gel caisses des remontées et départ télésiège :

Le Maire rappelle au Conseil que dans le schéma directeur d'eau potable il était préconisé de reprendre la conduite en eau potable des caisses des remontées et du départ pour supprimer le fort débit hors gel ce que Mr Aubéric a rappelé en souhaitant fortement que ce soit fait cet automne. Il y en aurait pour environ 12000 €HT. Si le budget le permet il faut le faire.

XV – Entretien sentiers GR5 – GR 58 – PR/Parc :

Le Maire rappelle au Conseil que le Parc a proposé un planning et un devis pour l'entretien des sentiers le Col des Estronques, le Col Fromage, le lac Miroir et le lac Clausis pour un montant de 5390 €TTC subventionné à hauteur de 40 % par la Région, en attente de la subvention du Conseil Général, cela nécessiterait un autofinancement de 3234 €TTC. Le Conseil donne son accord à condition de revoir la répartition des journées de travail.

XVI – Exposition permanente Chapelle des Pénitents :

Le Maire informe le Conseil du choix du maître d'œuvre pour la réalisation d'une exposition permanente à la Chapelle des Pénitents. C'est le bureau Muséorizon, le seul postulant qui a été retenu pour un coût de 10 284 €. Une réunion doit avoir lieu prochainement.

Le Maire demande au Conseil s'il est d'accord pour délibérer sur deux points non inscrits à l'ordre du jour et qui sont urgents. Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

1 – Projet de ZAC :

Le Maire rappelle les différentes phases de la ZAC d'Infernet .

Afin de préparer le dossier de ZAC, une mission d'étude préalable a été confiée en 2007 à Vincent BIAYS, urbaniste. La mission d'urbanisme a été complétée par une étude géologique, une étude environnementale et une étude énergétique.

Les terrains représentent une superficie totale d'environ 1.5 ha. Ils sont situés dans un secteur en lisière entre la zone naturelle et la zone bâtie (secteur de l'Ochette: proximité du VVF, de la caserne des pompiers, de chalets individuels...).

Les objectifs recherchés par la réalisation de la ZAC sont:

- créer des logements à destination de la population permanente,
- compléter l'offre d'hébergement touristique en réalisant des logements "marchands" (destinés à une exploitation commerciale),
- proposer quelques logements destinés à la résidence secondaire,
- intégrer ce projet dans son environnement naturel

En conséquence, en application de l'article L 300.2 du code de l'urbanisme relatif aux modalités de concertation, le conseil municipal, doit délibérer pour :

- 1 - accepter les objectifs d'aménagement projetés,
- 2 - fixer les modalités de concertation sur cette opération de la manière suivante :
 - avis d'information dans la presse locale,
 - mise à disposition, en mairie, du dossier d'étude et d'un registre d'observations,
 - organisation d'une réunion publique au moins.
- 3 - approuver le périmètre provisoire de la ZAC

2 – EDF branchements vallée du Mélézet :

ERDF va terminer les branchements secondaires : camping, Beraha, Notre Dame de l'Estelle et Tintin, camping les Mélézes. La fourniture et le matériel sont à la charge de la Commune soit un montant de 22 278 € TTC

Le Conseil Municipal donne son accord, une décision modificative approvisionnera le compte concerné.

XVII – Questions diverses :

1 – Pour l'élargissement de la Clapière le Maire propose une réunion de travail pendant laquelle seront traités les différents échanges les travaux étant prévus pour le printemps 2013.

2 – A l'entrée du chalet le Chardon bleu à l'Ochette, un ruissellement coule sur le chemin qui mène à l'entrée du chalet et l'hiver c'est de la glace. Eric Colombet demande si la commune peut faire quelque chose. Voir pour faire un petit bourrelet d'enrobé.

3 – Courrier de Simone Fournier : où elle remarque les barrières faites par les employés communaux pour certains (mais on est passé sur leur terrain pour les travaux), le goudron dont elle a payé la facture alors qu'il avait été détérioré par l'entreprise Gaudy et elle signale des remontées d'égout. Le Maire se rendra sur place.

4 – Attribution des marchés par la commission d'appels d'offre :
Alimentation eau potable des Marmottes : Evolution TP
Pont de Laval : Entreprise Toit et Bois
Parking de la place du marché en enrobé : Charles Queyras TP
Protection des captages : Saunier et Associés.

5 – Candélabre détérioré aux Tourres : Véolia fait marcher son assurance.

6 – Distributeur de billets : Il faut mettre aux nouvelles normes de sécurité pour les convoyeurs le local du distributeur : porte blindée, ligne téléphonique, extincteurs. La ComCom paie les fournitures et la Commune met à disposition les employés communaux coût environ 8000 €

7 – ASA des Canaux : il faut mettre une affiche sur la porte de la scierie pour récupérer les tuyaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à minuit.

<p>Compte rendu du Conseil Municipal Du 17 septembre 2012</p>

Le dix-sept septembre deux mille douze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire Célestin FOURNIER.

Présents : Jean-Joseph Fournier, Claude Grossan,, Jean Meissimilly, Michel Chavrot, André Imbert, Morgane Fournier, Emile Chabrand

Absentes excusées : Françoise Fournier (pouvoir à Morgane Fournier), Carole Traver (pouvoir à Michel Chavrot)

Secrétaire de séance : Claude Grossan

Le compte rendu de la réunion du 30 juillet n'ayant pu être rédigé et distribué avant la réunion sera adopté lors de la prochaine réunion du Conseil

I – Etude de trajectographie des blocs – ZA la Viste – Bureau d'étude :

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour examiner les propositions dans le cadre de l'étude trajectographique de la Viste. Les propositions s'évaluent de 2000 à 7163 €HT. La Commission propose de retenir la Société IMS/RN de l'Isère moins disante. Un représentant de ce bureau d'études doit venir sur le terrain mercredi.

II – Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) avec le Parc du Queyras :

Le Maire expose au Conseil que

La réflexion globale qui a émergé à l'échelle du bassin versant suite aux crues de 2000 a abouti à la mise en place d'un contrat de rivière et de son avenant. La gestion du risque inondation constituait un volet prépondérant dans ce contrat de rivière. Mais cet outil a perdu son opérationnalité sur ce volet compte tenu des coûts élevés et du désengagement financier de l'Etat.

- L Le Parc propose de mettre en place un nouvel outil national de prévention contre les risques : **le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)**. Le PAPI est un outil de contractualisation similaire au contrat de rivière, basé sur le volontariat et la gouvernance locale renforcée à l'échelle d'un bassin versant. Il constitue la seule possibilité de profiter des fonds de l'Etat sur les risques pour la période qui suivra la mise en place du contrat de rivière et son avenant. Le parc s'appuie sur son expérience d'animation du contrat de rivière pour monter le dossier de candidature du PAPI. Il demande à la Commune de le soutenir dans sa démarche et propose des actions pour la Commune dans le PAPI d'intention (réalisation 2013) :
 - Etude hydraulique pour la réduction de la vulnérabilité d'un projet de maison de la petite enfance (8 000 €HT)
 - Etude pour la mise en place d'un système d'alerte sur le torrent du Cristillan (8 000 €HT)
 - Diagnostic approfondi et dossier de l'ouvrage des digues de classe C pour un linéaire total de 1691 ml décomposé comme suit : Mélezet/camping des Moutets (478 ml), les digues du Cristillan – rives droite et gauche (729 ml), ravin des Aiguillettes – pour un montant total de l'ordre de 26 000 €HT
- De proposer les actions suivantes dans le PAPI complet (réalisation 2014/2020) :
 - Mise en place d'un système d'alerte sur le Cristillan (200 000 €HT)
 - Aménagement de réduction de la vulnérabilité du projet de maison de l'enfance (50 000 €HT)

Le conseil demande au Maire de vérifier auprès du Parc le montant de 200 000 € pour le système d'alerte qui lui semble exagéré. Le Conseil soutient la démarche du Parc et accepte les propositions du PAPI d'intention et du PAPI complet.

III – TDF – Avenant au bail :

Le Maire rappelle au Conseil le bail passé avec TDF pour l'implantation du pylône et du bâtiment technique dans le bois du Cheynet. TDF souhaite modifier l'indice de révision indexé sur le coût de la construction pour que si la variation est négative le loyer ne bouge pas, si la variation est positive le loyer soit réévalué forfaitairement de 2 %. Le Conseil accepte cette modification et autorise le Maire à signer l'avenant au bail avec TDF.

IV – Echange avec la Safer :

Le Maire explique au Conseil que suite au retrait de Marc et Patrick Chabrand des échanges prévus avec la Safer, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération tenant compte des changements en terme de parcelles, de surface et de valorisation. La soultte restante à la charge de la Commune se monte à 20 404,38 €, les frais de notaire étant à sa charge également.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte ces échanges et autorise le Maire à signer toutes les pièces ainsi que les actes correspondants à 8 voix pour.

Dans les parcelles de Mrs Chabrand il y a la parcelle pour l'installation de Jean-Marc Garnier et la parcelle pour l'agrandissement du cimetière. Le Conseil demande au Maire d'essayer de faire avancer les choses rapidement.

V – Délibérations fiscales :

Le Maire indique au Conseil les délibérations fiscales que la Commune peut prendre avant le 31 octobre pour qu'elles soient mises en application en 2013. Deux sont susceptibles d'être intéressantes pour la Commune :

1 °/ taux d'abattement sur la taxe d'habitation pour charge de famille : le conseil municipal vote 10 % sur les 2 premières personnes puis 15 % à partir de la 3^{ème} personne à charge (information postérieure à la réunion fournie par le chargé des finances locales du département ces pourcentages ont déjà été votés en 1987 et si on ne change pas la délibération ne sert à rien.)

2 °/ exonération de la taxe d'habitation sur les locaux meublés (gîte rural, meublés de tourisme, chambres d'hôtes) le Conseil vote pour à 8 voix.

VI – Aménagement des Tourres – Approbation du rapport du Commissaire :

Le Maire donne lecture des conclusions du rapport en date du 14/08/2012 par lesquelles le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable assorti de réserves sur l'instauration de servitudes au lieu-dit les Tourres. Les réserves émises sont de n'utiliser cette zone des Tourres à des fins de loisirs, qu'en période hivernale et en préservant l'activité agricole et d'abandonner son principe d'utilisation pour la période estivale.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de délibération et en avoir débattu, à 8 voix pour :

Prend acte des conclusions du Commissaire Enquêteur

Confirme les objectifs de la Commune et l'intérêt public des aménagements au lieu-dit les Tourres et décide la poursuite de la réalisation de ce projet.

Accepte de répondre favorablement aux réserves du Commissaire Enquêteur de n'utiliser cette zone des Tourres à des fins de loisirs qu'en période hivernale et en préservant l'activité agricole et d'abandonner le principe d'utilisation pour la période estivale

Demande au Maire de transmettre cette délibération au Préfet en le sollicitant pour prendre un arrêté pour l'instauration des servitudes prévues

Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette opération.

Information : Pour la saison 2012/2013 il n'y aura pas d'installation de tapis le Syndicat Mixte ne pouvant financièrement pas lancer le programme cet automne. Pour la grande visite du téléski les 2 reports autorisés ayant été utilisés, Tintin, Jean-Louis Poncet et Julie Dumas ont rencontré le BIRM à Gap qui a accepté que la grande visite soit étalée sur 2 ans et cette année elle sera réduite au minimum.

VII – Requête au Tribunal Administratif pour les Tourres :

Le Maire explique au Conseil que Madame Danielle Vallérian a mis la Commune au Tribunal Administratif car elle estime que la notification qui a été faite à la succession Vallérian n'est pas légale et poursuit ses revendications quant à la patinoire et la parcelle AB1. C'est à Maître Rouanet que le dossier a été transmis en sa qualité d'avocat conseil pour la Commune.

VIII – Remplacements certains jeux d'enfants :

Le Maire expose aux membres du Conseil que certains jeux d'enfants au centre du village et au Camping Municipal ont besoin d'être changé car devenus dangereux. Un devis a été demandé à Mefran collectivités sur un choix du catalogue celui-ci se monte à 9637 €HT. Le conseil donne son accord pour un montant compris entre 10000 et 12000 €

IX – Gestion de l'Energie convention avec le Parc et le CPIE :

Le Parc souhaite mettre en place un service aux Communes pour les aider à maîtriser leurs dépenses d'énergie (bâtiments, éclairage public, véhicules..) et les accompagner dans les projets de construction et de rénovation. Le Parc a conventionné avec le CPIE Haute Durance qui porte une mission de Conseil en Energie Partagée coordonnée au niveau national par l'ADEME. Le Parc propose à la Commune de s'inscrire dans cette démarche en prenant en charge 80 % des frais grâce à un financement obtenu auprès de la Région. Cela serait concrétisé par une convention tripartite et coûterait à la Commune 720 €pour deux ans. Décision reportée.

X – Financement des travaux de toiture de VVF :

Le Maire fait part de sa rencontre avec le Directeur de la Région Sud-Est de VVF Monsieur Walrave cet été dans laquelle il a été question des travaux de toiture à engager et de leur financement. Il y aurait 142 000 €de financement à mettre en place et le système pratiqué lors de la réhabilitation des appartements au début des années 1990, la Commune fait l'emprunt et VVF rembourse les annuités d'emprunt à la Commune sous forme de loyer.

XI – Chapelle St-Barthélémy - Demande de subventions :

Le Maire expose au Conseil le projet des Amis de Ceillac de réaliser un petit édifice ouvert rappelant la chapelle Barthélémy du Tioure. L'association demande à la commune de délibérer pour solliciter une demande de subventions auprès de la Région et du Département et également la Fondation du Patrimoine. Le Conseil donne son accord à 8 voix pour.

XII – Coupe affouagère :

Le Maire indique qu'il est régulièrement saisi de demande pour une coupe affouagère et qu'il faudrait peut-être voir avec l'ONF pour une délivrance cet automne, voire dans le prolongement de la dernière coupe. Jojo Fournier puis Michel Chavrot demande à ce qu'on fasse attention aux endroits proposés, car il n'est pas judicieux de déboiser dans le Crousas qui est un endroit avalancheux.

Le Maire demande également au Conseil ce qu'il pense de solliciter de l'ONF pour une coupe à vendre sur la forêt de Bois Clair qui permettrait d'avoir un apport financier comme cela s'est fait sur Abriès. Le Conseil se prononce pour à 8 voix.

XIII – Indemnités budget nouveau percepteur :

Le Maire expose que suite au départ de Mr Riss percepteur il faut prendre une nouvelle délibération pour attribuer les indemnités de conseil et de budget au nouveau percepteur Didier Fleuret, celles-ci étant nominatives. Le Conseil approuve ce versement à 8 voix pour.

XIV – Compte Epargne-Temps employés communaux :

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été saisi par les employés communaux pour l'ouverture de compte épargne-temps afin d'y cumuler les congés annuels, les jours de RTT et repos compensateurs pour ne pas les perdre s'il ne sont pas pris dans l'année en cours. Ces jours épargnés peuvent faire l'objet d'une indemnisation à la demande de l'agent.

Le Conseil donne son accord à 8 voix pour.

XV - Décision modificative Remontées mécaniques – ERDF :

Le Maire explique au Conseil que la Commune va devoir régler la participation de 35 000 € environ pour le déficit des remontées mécaniques et le branchement des habitations à l'écart de la ligne principale du Mélézet pour un montant d'environ 22 000 € hors taxes. Ces sommes seront mandatées sur le compte 6573 où il avait été prévu 20 000 € au budget primitif. Il y a donc lieu de procéder à une décision modificative comme suit :

Recettes compte 7788 + 50 000 €

Dépenses compte 6573 + 50 000 €

Le Conseil décide de procéder à cette décision modificative.

XVI – Fusion communautés de communes – Périmètre et siège social de la future communauté de communes (Arrêté préfectoral) :

Le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu à la demande du Préfet de délibérer sur le périmètre de la fusion Guillestrois-Queyras. Il indique qu'il a été saisi par des maires du Guillestrois pour refuser ce périmètre tant que ne sont pas réglés les problèmes que sont la fiscalité (+ 400 % d'augmentation environ pour ces communes) et les problèmes posés par la compétence Tourisme (pour Risoul et Vars il est hors de question de mettre les offices de tourisme en commun)

Le Maire soumet au Conseil un projet de délibération censé faire réagir le Préfet où la Commune demanderait son retrait de la ComCom du Queyras, son rattachement à celle du Guillestrois et son retrait du Syndicat Mixte. La discussion s'engage, Michel Chavrot proteste vivement contre ce projet de délibération suivi par Emile Chabrand, Morgane serait plutôt pour vu les mauvais retours pour Ceillac dont l'excentration pose parfois problème. A la réflexion tout le conseil convient finalement qu'il vaut mieux reporter la décision à la prochaine réunion toutefois avant le 9 novembre.

XVII – Questions diverses :

1 – Déclassement voirie départementale et classement dans la voirie communale, le revêtement sera fait comme demandé par la commune

2 – L'hydrogéologue consulté pour la source enfouie a donné un avis défavorable. Jojo Fournier s'interroge sur le fait que si on doit mettre 500 000 € sur la réfection de la conduite du Mélézet ne serait-il pas préférable de les investir dans l'aménagement d'une conduite sur la source du Clos des Oiseaux. Le Maire indique qu'il va être nécessaire de demander l'autorisation préfectorale pour l'utilisation de la source enfouie pour cet hiver.

3 – L'homme d'entretien de VVF a demandé de pouvoir bénéficier de la location d'un studio au Tioure à compter du 1^{er} novembre. Il lui sera proposé celui que devait prendre Dylan Gaudin.

4 – Le 16 septembre, à la ferme de Pra Chiriou il a été observé peu de pression et le débit d'une eau marron pendant ¼ d'heure. Aujourd'hui les employés communaux ont remis la pression. Les relevés de la Viste sont clairs ainsi que ceux de la Clapière et de la borne à incendie.

5 – Le chalet des Marmottes est raccordé. Reste la canalisation des caisses du Mélézet, à enfouir, un devis a été demandé à l'entreprise qui a travaillé pour les Marmottes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 0 h 40

Compte rendu du Conseil Municipal Du 19 octobre 2012

Le dix-neuf octobre deux mille douze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire Célestin FOURNIER.

Présents : Françoise Fournier, Jean-Joseph Fournier, Claude Grossan,, Jean Meissimilly, Michel Chavrot, André Imbert, Emile Chabrand

Absentes excusées : Morgane Fournier (pouvoir à Célestin Fournier), Carole Traver

Secrétaire de séance : Françoise Fournier

Les comptes-rendus des réunions des 30 juillet et 17 septembre 2012 sont approuvés.

I – Réforme des Collectivités Territoriales – Approbation du projet de périmètre de la Communauté de Communes Guillestrois-Queyras

Le Maire informe le Conseil qu'il doit approuver le projet de périmètre de la Communauté de Communes Guillestrois-Queyras car si aucune décision n'est prise cela équivaldra à un accord. Le siège serait à Guillestre.

Il indique que les Communes du Guillestrois vont voter contre le projet tant que ne seront pas résolus les problèmes posés par les compétences Office de Tourisme et Ski de Fond détenues par la Com Com du Queyras.

Le ski de fond représente 400 000 € de dépenses pour 125 000 € de vente de badges

Budget de l'OT Vars 1 200 000 €

Risoul 1 200 000 €

Guillestre 1 000 000 €

Queyras 1 200 000 €

Le Guillestrois pense que toutes les communes doivent voter contre ce périmètre pour obliger le préfet à réagir

Michel Chavrot indique : " qu'il est difficile de revenir sur ce qui a été voté l'an dernier" et Françoise Fournier : "effectivement comment peut-on revenir sur une décision prise auparavant sans que rien n'ait changé puisque le périmètre est le même". C'est l'application elle-même qui va poser problème. Derrière tout cela il y a la gouvernance et là la politique entre en jeu. Pour le périmètre le conseil se prononce favorablement mais il faut motiver la délibération par un oui mais qui risque d'engendrer des problèmes et des conflits.

Ceux qui le peuvent viendront demain après-midi à 15 h 30 afin de rédiger la délibération.

II – Navette ski de fond – Guillestre/Ceillac

Faut-il continuer ? Le coût pour Ceillac a représenté 2908,82 € avec une répartition à 50/50 entre Guillestre et Ceillac. Le Conseil pense qu'il faut continuer encore au moins une année peut-être en réorganisant le système (moins de jours) et revoir la répartition à 1/3 pour Ceillac et 2/3 pour Guillestre. A voir si Guillestre veut rester comme l'an dernier.

III – Décharge gravats de la Viste saturée

Le Maire indique au Conseil que la décharge de gravats de la Viste est saturée et qu'on arrive près de la route et il faut la fermer très rapidement et trouver un autre lieu de stockage. Le Maire propose à chaque conseiller de réfléchir où on pourrait entreposer et peut-être faire un tour pour repérer.

IV – Point Visio – Local à définir

C'est un guichet permettant d'être en contact avec différents services. Le lieu idéal c'était la poste mais la Communauté de Communes n'a pas donné son accord, il faut trouver un autre endroit. Le Conseil donne son accord pour le coin droit de la salle du conseil.

V – Information Régie remontées mécaniques

Suite à la réunion publique d'information qui s'est tenue à Aiguilles il a été annoncé sur Alpes 1 un énorme déficit et que l'hiver prochain certaines remontées seraient fermées. Françoise Fournier rappelle au Conseil que l'an dernier les saisonniers de la Régie ont perdu entre 500 et 1200 € de salaire. Elle pose la question de savoir comment cela se passera pour remplacer ceux qui partent à la retraite (saison courte et petit salaire). Emile Chabrand assure que le problème c'est la baisse de clientèle et que la Commune qui s'en sort le mieux c'est Arvieux.

VI – Toilettes publiques du Centre Administratif (extérieur)

Cet été la porte du WC à la turc à côté du Centre administratif a été cassée à coups de pied et le WC de l'autre a été cassé. Ces WC ont donc été fermés pour l'été. On pourrait envisager de créer un accès uniquement par l'intérieur et pas d'ouverture la nuit, ce WC ne serait utilisable que quand le Centre Administratif est ouvert. Voir à 2 ou 3 conseillers.

VII – Divers

1 – Tractopelle : Il ne poussait plus – Vu l'importance de la réparation à entreprendre, il a été transporté par l'entreprise Queyras chez Payant à Domène. Résultat échange standard du moteur, 3 pistons sans compression.

Devis de la réparation 15 000 € TTC. Accord du Conseil pour la réparation. Françoise Fournier demande à ce que les employés prennent soin du parc automobile.

2 – L'Association pour la défense de l'Hôpital de Briançon et notamment la réanimation demande une subvention de soutien de 100 € Le Conseil Municipal donne son accord.

3 – Le Maire indique que le sel est arrivé pour un montant de 3000 € pour 14t700

4 – Résultat du SIVU du Cristillan en baisse par rapport à l'an dernier

5 – Coupes affouagères – pas de coupes martelées. Il y en aura du Tioure aux Chalmettes mais pas pour cette année.

Coupe à vendre sur Bois Clair – A voir le conseil est d'accord sur le principe.

6 – Source du Clos des Oiseaux. Jean Meissimilly est allé repérer très haut mais cela lui semble difficilement exploitable.

7 – Alimentation de St-Claude/Chapelle : la Fédération d'Electrification demande la dépose d'un permis de construire pour la reconstruction de la chapelle, le problème est que c'est en rouge au PPR. Le Conseil donne comme avis que le Maire s'engage à signer le futur permis de construire.

8 – Pour le permis de Jean-Marc Garnier à la Chalp, Mr Louis de la Safer a réussi à contacter les propriétaires il espère une réponse rapide.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 10

Compte rendu du Conseil Municipal
Du 3 décembre 2012

Le trois décembre deux mille douze à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire Célestin FOURNIER.

Présents : Célestin Fournier, Jean-Joseph Fournier, Claude Grossan, Jean Meissimilly, André Imbert, Emile Chabrand, Morgane Fournier.

Absents excusés : Françoise Fournier (pouvoir à André Imbert), Carole Traver et Michel Chavrot.

Secrétaire de séance : André Imbert.

Le compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2012 est approuvé.

I - Exploitation du Téléski des Tourres :

- Convention Syndicat Mixte / Régie des Remontées / Commune.
- Création d'un emploi saisonnier pour l'exploitation de l'espace ludique.
- Organisation de la gestion.

Le Maire explique qu'à ce jour aucune convention de la Préfecture donnant son aval n'est revenue signée à la Mairie. Il a été décidé qu'en attendant la signature de cette convention il fallait organiser une billetterie à souches mise à disposition des magasins de sports, des commerçants pour les délivrer.

D'autre part il faut faire un appel à candidature pour la saison des vacances scolaires, cette personne devra être capable de dépanner le téléski le cas échéant, sa rémunération sera calculée sur la base de 1300 € environ. Le Maire demande également à l'assurance Alliance de couvrir cette activité, l'appareil et la cabane. Les horaires d'ouverture seront aménagés en fonction de la saison, les affichages implantés au départ de cette remontée, conformément à la législation en cours. Il a été décidé de la gratuité sur ce secteur des Tourres pour les skieurs.

Le Conseil Municipal s'engage à réfléchir sur un aménagement dans la durée et à dynamiser ce site situé au cœur du village.

II - Base de calcul de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) :

La base de calcul appliquée à l'époque indexée sur un bâtiment de référence de 1938 € étant très élevée, le conseil municipal peut prendre une délibération pour abaisser ce taux de base, l'abattement serait de 50% pour 2013. La délibération est prise à l'unanimité. Pour un ordre de calcul, il faut savoir qu'actuellement la moyenne des taxes sur les Communes du Département va de 300 € à 600 €.

III- ONF Coupe affouagères :

Lors d'une réunion avec l'ONF, il a été demandé au Maire de Ceillac de prendre une délibération afin de faire une étude de faisabilité pour une desserte d'accès ou de desserte technique pour débardage dans les parcelles 6 – 7 – 8 – 9 pour pouvoir exploiter la forêt. L'étude sera réalisée par Monsieur MASSA à titre gracieux. Ce projet, s'il est viable, aura 80% de subvention et 20% d'autofinancement.

Pour les coupes affouagères 2013, du bois sera marqué dans la parcelle 56 à droite du télésiège 6 places et au Crouzas. Pour 2014 et 2015 les parcelles 10 – 11 – 12 du Thioure aux Chalmettes seront sollicitées.

IV - Signalétique sur le territoire du parc, signalétique locale, Inscription PDIPR 2^{ème} série :

Signalétique : n'ayant aucune réponse sur le financement, la région PACA a fait savoir qu'elle ne participerait pas à hauteur de 80 % ainsi que cela avait été demandé en novembre 2011. Le Conseil Municipal décide par délibération de lancer la procédure en absence de chiffrage, de participation des Co financeurs et donc la somme de 19 279 € est à prévoir sur le budget 2013.

Inscription PDIPR 2^{ème} série : Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour l'inscription de 58,1 km supplémentaires de sentiers.

V - France Telecom / Orange : Prorogation permission de voirie :

Le Conseil Municipal donne son accord sur la demande de France Telecom de procéder à une simple prorogation des permissions de voirie pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

VI - Navettes Ski de Fond :

Si l'on poursuit le fonctionnement habituel le coût de revient est très élevé donc la Mairie de Guillestre propose à la Mairie de Ceillac de travailler ensemble avec 05 Voyageurs pour transporter les personnes désirant faire du ski de fond sur Ceillac ; celles-ci devront s'inscrire la veille à l'office du Tourisme de Guillestre. Le voyage aller-retour sera de 6 € et pris en charge par les Communes. Les horaires pour la saison :

Montée Guillestre vers Ceillac, départ 8h20.

Descente Ceillac vers Guillestre, départ 17h20.

Descente de Ceillac vers Guillestre à 13h35 uniquement les mercredi, vendredi et dimanche.

VII - Etude de trajectographie des blocs – diagnostic :

La conclusion de cette étude sur le projet d'extension de la Zone d'Activités de la Viste se situe en zone d'aléa de propagation très faible et ne nécessite pas de travaux spécifiques de protection. On va pouvoir avancer dans l'extension.

VIII - Projet espace luge et ludique Remontées Mécaniques :

La régie des remontées mécaniques envisage de créer un espace ludique sur la partie gauche du télésiège de La Cascade ; avec une zone de boarder cross. Ce projet reste expérimental pour la saison 2012/2013. Le Conseil Municipal donne son accord, le Maire prendra l'arrêté correspondant.

IX - Forfaits saison enfants de Ceillac pour espace ludique Aiguilles :

Ce forfait saison est proposé à 20 € auquel il faut ajouter le transport aller-retour. Le Conseil Municipal reste sceptique sur l'achat de ces forfaits compte tenu de l'éloignement des 2 Communes et préfère que les parents intéressés prennent en charge ce forfait s'ils sont intéressés. Le Conseil Municipal donne un avis négatif

X – Divers :

1 – Chapelle St-Claude : CU négatif endroit avalancheux au PPR, ce qui ne permet pas en l'état de continuer le projet.

2 – Lors de l'Assemblée Générale de l'immeuble le Cristillan il a été rappelé au Maire que les garages du Cristillan avaient été cédés à la Commune ainsi que le studio et en contrepartie pour la plus-value la Commune devait se rendre propriétaire des terrains autour du Cristillan et d'y aménager 20 places de parking. Il faut reprendre contact avec la famille Court.

3 – Courrier de Nicolas Lépine : demande pour mettre 1 tente dans le vallon de Bramousse de décembre à mars. Oui à condition que ce soit discret.

- 4 – Bâtiment ski nordique : les subventions de la région (129 000 €) et du Département via la Région (86 000 €) sont acquises et nous avons reçu les arrêtés correspondants, pour le FNADT c'est toujours à l'étude des services de l'Etat.

5 – Taxe de séjour : A compter du 2^{ème} semestre 2013 ce devrait être la ComCom du Queyras qui l'encaisse et qui la reversera à l'Office de Tourisme Intercommunal. Durant le 1^{er} semestre il faudra uniformiser les tarifs en fonction du classement des étoiles.

6 – Recette SIVU novembre : 155 312 €

7 – Le Père Bernardi a fait un courrier pour demander si la Mairie pouvait faire quelque chose pour lui garder son emplacement derrière l'église. Un panneau bois sera posé.

La séance est levée à 21 heures 42 minutes